

PROJET PEDAGOGIQUE 2022-2023

Accueil de loisirs et Pôle Ados multi sites itinérants du Massif du Sancy

OUVERTURE EXTRASCOLAIRE



Centre Intercommunal d'Action Sociale
Communauté de communes du Massif du Sancy
6, av du général Leclerc- BP94
63240 LE MONT DORE
www.cc-massifdusancy.fr

Responsable :

Service Jeunesse - NEYRIAL Nora

alsh.sancy@gmail.com

04 73 65 35 51

Table des matière

1. INTRODUCTION.....	3
2. CONTEXTE	3
3. LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES DU SERVICE JEUNESSE.....	3
A. LE MASSIF DU SANCY COMME ESPACE DE DECOUVERTE...	4
B. LE MASSIF DU SANCY COMME ESPACE D’AVENTURES...	4
C. LE MASSIF DU SANCY COMME ESPACE DE RENCONTRES.....	5
4. LE FONCTIONNEMENT DE L’ACCUEIL DE LOISIRS ET DU POLE ADOS	6
5. LES OUTILS D’INFORMATIONS ET DE RELATIONS AVEC LES FAMILLES.....	8
6. LES MODALITES D’EVALUATION	8

1. Introduction

Ce projet pédagogique découle du projet éducatif du CIAS de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, d'une analyse et d'une réflexion avec les élus communautaires et le service Jeunesse. Il reprend les grands axes de ce dernier et fixe les objectifs, les moyens mis en œuvre et l'évaluation des actions de l'accueil de loisirs et du Pôle Ados. Il vise à informer les jeunes, leurs familles et les différents partenaires éducatifs, sur le fonctionnement du service jeunesse ainsi que l'intention pédagogique mise en place. Il est aussi le texte de référence pour l'équipe d'animation et d'intervenant qui aura en charge l'encadrement et l'animation de cet accueil de loisirs. Ce projet pédagogique n'est pas figé, il est participatif et reste ouvert aux propositions de chacun. Il peut être amené à évoluer et à être modifié en fonction des besoins repérés. Néanmoins, il ne sera modifié que suite à sa validation par le conseil d'administration.

2. Contexte

Le CIAS de la Communauté de Communes souhaite développer une offre de loisirs à destination des enfants et des jeunes du territoire, adaptée à leurs besoins et leurs envies, répondant aux attentes des familles, en complémentarité avec les prestations éducatives déjà proposées par les accueils de loisirs mis en place dans certaines communes (Besse, Murol, Le Mont-Dore, La Bourboule).

3. Les intentions pédagogiques du Service Jeunesse

Rappel du projet éducatif

Le CIAS de la Communauté de Communes du Massif du Sancy souhaite, à travers son service jeunesse, mettre en œuvre deux objectifs du projet éducatif :

- **Développer l'identité Sancylienne** : permettre aux enfants et aux jeunes, par le biais des activités proposées :
 - de s'approprier leur territoire
 - de mieux connaître cet espace naturel
 - de développer un sentiment d'appartenance, en facilitant le « vivre ensemble » et en favorisant l'échange et le « vivre avec »
- **Favoriser le développement personnel, de par** :
 - un accès aux loisirs (artistique, culturel, environnemental, scientifique et sportif...)
 - favoriser la sociabilisation, la responsabilisation et l'autonomie

Le service jeunesse propose des activités et un accompagnement sous diverses formes, à destination des enfants et jeunes du territoire, dont le fil conducteur est :

« Le Massif du Sancy comme espace de découverte, d'aventure et de rencontres... »

La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs met l'accent sur :

- **le vivre ensemble**, dans une volonté de rendre l'enfant et le jeune acteurs et responsables, afin de le faire progresser sur ses savoirs, savoir-faire et savoir être et qu'il trouve sa place en tant que jeune citoyen Sancylien.
- **la connaissance du territoire** à travers des activités de toute nature : le milieu montagnard se veut être un véritable terrain d'apprentissage de la vie : il est propice à toute sorte de loisirs, mais aussi riche en patrimoine naturel (biodiversité, paysages) et humain (traditions, savoir-faire, patrimoine bâti...).
- **l'épanouissement personnel de l'enfant** dans la pratique d'activités : éveiller et ouvrir l'esprit des enfants, leur permettre de vivre, en groupe et individuellement, des expériences nouvelles : prendre du recul pour mieux connaître son environnement, et mieux se connaître.
- **la sécurité physique, affective et morale** des enfants et des jeunes
- **favoriser le développement local** par la promotion de l'offre territoriale : associative, touristique...

Les trois intentions du service jeunesse peuvent se décliner ainsi :

a. Le Massif du Sancy comme espace de découverte...

En tant que terrain d'apprentissage de la vie...

Chaque enfant et chaque jeune pourra s'épanouir par le biais d'activités et d'expériences nouvelles, découvrir ses limites, explorer ses capacités.

Parce que c'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement, l'activité doit être source d'enrichissement, aussi l'équipe pédagogique veillera à créer un programme d'activités riches et variées.

Ainsi la montagne peut être un support pour :

1) Eveiller la curiosité et l'ouverture d'esprit

Utiliser la curiosité de l'enfant et du jeune comme point de départ des activités. Parce que l'imaginaire est un moteur important du développement de l'enfant (repérage dans l'espace), l'équipe pédagogique veillera à développer la notion de créativité lors d'activités d'expression (art, culture...) : en la suscitant, en l'orientant, mais également en lui laissant libre court.

Moyens mis en place :

- Des sorties découvertes des métiers et du territoire pourront être proposées en fonction de l'âge du public (8/11 ans et 12/15 ans)
- Découverte et initiation aux arts du cirque, activités en lien avec les médiathèques (jeux de société, cinéma...)

2) Développer la connaissance du territoire à travers des activités mettant en avant la richesse de la biodiversité et du patrimoine humain

Les animateurs proposeront tout au long de l'année des activités autour du thème de la nature et/ou de l'art et la culture, afin de susciter le plaisir de découvrir son environnement.

Du fait que c'est en jouant que l'enfant découvre le monde et les possibilités d'agir sur lui, chaque enfant pourra découvrir un nouveau milieu en utilisant des capacités qui lui sont propres :

- Physique : courir, grimper, sauter, flâner, fabriquer, marcher, explorer...
- Sensorielle : voir, écouter, sentir, toucher, goûter...
- Emotionnelle : rire, s'étonner, s'émouvoir...

Moyens mis en place :

- Découverte d'activités de pleine nature (grimpe d'arbre, escalade, via ferrata...)
- Découverte de l'environnement naturel du Massif du Sancy et de sa réglementation (Réserve naturelle de Chastreix, intervention du PGM...)

b. Le Massif du Sancy comme espace d'aventures...

L'accueil de loisirs et le Pôle Ados souhaitent valoriser les possibilités qu'offre cet espace naturel et se veut :

1) Agitateur d'expériences nouvelles

Chaque enfant pourra vivre des expériences nouvelles à travers des temps d'animations, de découverte et d'initiation à des pratiques et activités plus ou moins connues.

Laisser la spontanéité de l'enfant s'exprimer : les animateurs laisseront aux enfants un temps d'adaptation et de découverte à l'activité ou milieu, sans avoir une attitude directive.

Moyens mis en place :

- Stage de découverte du cirque
- Stage de découverte du biathlon

2) Garant de la sécurité physique, affective et morale

La montagne étant un espace naturel, et non aseptisé où le risque « zéro » n'existe pas, l'équipe pédagogique garantira la sécurité physique, affective et morale des enfants et des jeunes durant le temps des activités et des sorties. L'organisation des animations tiennent compte des capacités de chacun, de leurs aptitudes, de leur maturité physique et psychique.

Moyens mis en place :

- un encadrement spécifique (personnel qualifié et expérimenté)
- le respect du taux d'encadrement selon la législation en vigueur
- l'utilisation d'un matériel adapté à la pratique des activités et l'occupation de locaux et d'infrastructures aux normes
- la mise en place de temps libres et d'outils d'expression
- Une démarche d'écoute envers les enfants
- Une attitude respectueuse et bienveillante envers les enfants et les adultes (collègues, familles, intervenants...)

c. Le Massif du Sancy comme espace de rencontres...

1) Afin de rendre l'enfant acteur et responsable

Parce que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble », les enfants et les jeunes auront la possibilité de coopérer autour d'un projet dans lequel chacun pourra trouver sa place.

Moyens mis en place :

- Responsabiliser l'enfant c'est faire en sorte qu'il se sente concerné ; aussi l'animateur introduira sur les temps d'activités, les notions de **rangement**, de **coopération** et de **respect** (en rapport avec soi, les autres, le matériel, l'environnement...)
- Sensibilisation des jeunes aux comportements éco responsables : **tri sélectif des déchets, utilisation raisonnée de l'eau, valorisation des produits locaux et de saison**
- Accompagnement des jeunes dans leurs démarches de projets individuels et/ou collectifs (Pôle Ado)
- Sauf cas particulier, **les animateurs ne forceront pas un enfant à pratiquer une activité dans son intégralité si celui-ci ne le souhaite pas**. Ils lui demanderont au moins d'observer et d'essayer une première fois et l'encourageront à poursuivre. Si l'enfant refuse, ils respecteront son choix.
- Favoriser la réalisation d'activités se déroulant à moyen et long terme.

2) Afin de le faire progresser sur ses savoirs, savoir-faire et savoir être

Au travers de séances de **découverte des métiers de la montagne**, l'enfant et le jeune auront l'opportunité d'appréhender leur milieu de vie sous un autre angle et de constater l'adaptabilité de certains métiers à la vie en montagne....

Moyens mis en place :

- L'équipe pédagogique veillera à élargir le panel des métiers du pays afin d'offrir aux enfants une vision globale du territoire et, peut-être, susciter des vocations (intervention du PGM, découverte des métiers dans les stations...)

3) Afin qu'il trouve sa place en tant que jeune Sancylien : renforcer « le vivre ensemble » et favoriser l'autonomie

Chaque enfant et jeune aura la possibilité de partager des moments de vie collective visant à développer l'esprit de groupe mais aussi la possibilité de vivre des temps plus individuels lorsqu'il en exprimera le besoin.

A travers le « vivre ensemble » et la vie collective, nous avons la responsabilité de l'épanouissement et le bien-être des enfants et adolescents. Nous devons, notamment, leur permettre d'évoluer parmi leurs pairs au sein d'un cadre sécurisé, de développer sa capacité d'initiative et de prise de responsabilité.

Moyens mis en place :

- Au début de l'activité, les animateurs veilleront à proposer un temps de présentation (jeux de connaissance, jeux collectifs...)
- L'équipe pédagogique veillera à instaurer un climat de convivialité et de bienveillance au sein du groupe tout au long de l'activité ;
- L'équipe organisera des temps d'activités, notamment à travers l'approche ludique, permettant aux jeunes d'aller à la rencontre des autres jeunes du groupe, dans le but de valoriser les spécificités et les compétences de chacun.
- Les temps informels (temps calmes, temps libres...) permettront également aux enfants de vivre des moments plus individuels (lecture, jeux, dessin, repos...).
- Les repas sont pris tous ensemble mais chacun veillera au bon déroulement en ayant une attitude exemplaire (aucuns déchets laissés lorsqu'on mange dehors et lors des repas en intérieur, chaque enfant débarrasse et nettoie sa place)
- Privilégier les rencontres et les échanges entre enfants de chaque commune.

4. Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et du Pôle Ados

L'Accueil de Loisirs et le Pôle Ados se caractérisent par le changement permanent des sites d'accueil en fonction des besoins spécifiques liés aux activités. Ceci, dans une optique de favoriser une équité entre les 20 communes du territoire.

Cette organisation permet ainsi :

- D'avoir un accès aux loisirs par versants
- D'avoir des sites d'accueil qui changent à chaque stages/activités
- Permettre la rencontre et la création de liens entre les jeunes du territoire

4.1 [Les publics](#)

L'Accueil de Loisirs s'adresse aux enfants âgés de 6 à 12 ans. L'offre de loisirs pour les enfants de 3 à 10 ans est développée par les ALSH communaux : Besse, La Bourboule, Le Mont-Dore et le SIVOM de la Vallée Verte.

Le Pôle Ados est une passerelle vers la vie de jeunes adultes. Il ne répond plus à un mode de garde, mais plus à une recherche d'activités prédéfinies et de rencontres. Mais surtout, un de ces enjeux est de permettre aux jeunes de connaître son territoire, de s'y investir, de s'y sentir bien et de pouvoir se retrouver entre pairs dans des espaces reconnus. Il s'adresse aux jeunes de 13 à 16 ans.

4.2 [Les moyens mis en place](#)

Moyens humains

- La responsable du service jeunesse – Nora Neyrial – salariée permanente du CIAS de la Communauté de Communes : assure la coordination, la programmation des activités, le suivi administratif, les inscriptions, la logistique, la direction et l'animation de l'Accueil de Loisirs et du Pôle Ados
- Un animateur BAFA/BPJEPS – préparation, encadrement et animation
- Un (ou plusieurs) intervenant(s) diplômé(s) et spécialisé(s) (accompagnateur en montagne, BE ski...)

Moyens matériels

Les sites d'accueils seront choisis selon les besoins de l'activités et de façon à favoriser une offre de loisirs équitable sur les différentes communes du territoire.

L'Accueil de Loisirs et le Pôle sont des structures ne possédant pas de locaux spécifiques. Cependant, les communes mettent à disposition leur gymnase, salle des fêtes, théâtre...

Moyens financiers

Le financement des activités et actions du service jeunesse provient du CIAS de la Communauté de communes du Massif du Sancy, d'une participation des familles et de partenariats avec la CAF, la MSA et la SDJES.

4.3 Ouverture

L'Accueil de Loisirs est ouvert pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël) et propose :

- Des stages thématiques allant de 2 à 3 jours sans hébergement
- Des journées à thème (sport, découverte d'un métier...)
- Des mini camps sur 3 ou 4 jours

Hors vacances scolaires, des activités sportives (ski, escalade, équitation...) pourront être proposées les mercredis après-midi ou les samedis sur plusieurs séances.

Le Pôle Ados est ouvert pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël) et propose :

- Des stages thématiques allant de 2 à 3 jours sans hébergement
- Des journées à thèmes (sport, découverte d'un métier...)
- Des mini-camps sur 3 ou 4 jours
- Des soirées à thème

Hors vacances scolaires, des activités seront proposées un samedi par moi en journée (activités sportives, culturelles...), des soirées à thème ou des week-ends avec nuitées.

Un système de ramassage pourra être mis en place selon le site d'activité prévu et selon les inscriptions. S'il n'y a pas de transport, les enfants et jeunes devront être amenés directement sur les lieux d'activités qui seront précisés dans le mail de confirmation. L'accueil sur site se fait, le matin entre 8h45 et 9h30 et le soir entre 16h30 et 17h15.

Pour certains mini séjour, l'accueil s'effectue le premier matin entre 9h et 9h30 et se termine, en général, le troisième ou quatrième jour entre 16h et 17h30.

Remarque importante

La durée d'un temps d'activité peut varier car l'animateur doit, à la fois s'adapter aux besoins, aux capacités et à la motivation des enfants, mais aussi aux conditions météorologiques et aux différentes opportunités et contraintes liées au lieu de l'activité.

JOURNEE TYPE EN ACCUEIL DE LOISIRS/POLE ADOS	
Arrivée sur site	8h45/9h30
Temps d'activité	10h/12h et 13h30/16h
Repas et temps calme	12h/13h30
Goûter	16h/16h30
Départ	16h30/17h15

Pour l'année 2022-2023, les vacances scolaires sont :

- Pour les vacances d'automne : du 22 octobre au 07 novembre 2022
- Pour les vacances d'hiver : du 04 au 20 février 2023
- Pour les vacances de printemps : du 8 au 24 avril 2023
- Pour les vacances d'été : du 08 juillet au 25 août 2023

4.4 Inscription

Pour les stages, mini séjours et activités/sorties ponctuelles, les inscriptions s'effectuent au cours du mois précédent le début de l'activité. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers et au choix des jeunes. La priorité est donnée aux enfants et adolescents du territoire, cependant, les enfants et adolescents « hors territoire », pourront être acceptés ponctuellement.

Si une activité est complète, une liste d'attente sera mise en place.

Pour les activités, hors période scolaire, comme les séances de ski, l'inscription s'effectue au trimestre.

5. Les outils d'informations et de relations avec les familles

- Réalisation de flyers trimestrielles diffusés à chaque enfant et jeune scolarisés sur le territoire (également disponibles dans les mairies, les médiathèques ...)
- Affiches au sein des écoles, collèges, mairies et médiathèques pour promouvoir les sorties et stages proposés
- Une rubrique dédiée aux activités « jeunesse » sur le Site Internet de la Communauté de Communes (possibilité de télécharger la brochure, le règlement, la fiche d'inscription...)
- Une page Facebook <http://www.facebook.com/JeunesseMassifduSancy>
- Des comptes Facebook, Instagram et Snapchat (Nora Neyrial – CCMS)
- Diffusion d'enquêtes de satisfaction et d'évaluation auprès des parents et enfants.
- Un règlement intérieur : disponible sur demande, à la Communauté de Communes, ou encore, téléchargeable sur le Site Internet de la Communauté de Communes.
- Des temps de concertation et de préparation : entre le service jeunesse et les intervenants, animateurs et acteurs locaux :
 - *Echange de propositions par courriels ou contacts téléphoniques, afin de connaître les offres et suggestions d'actions des acteurs locaux, à destination des enfants.*
 - *Rencontres des animateurs et intervenants pour préparer les temps d'accueil et d'animations.*
 - *Rencontre des acteurs locaux culturels pour la mise en place de projets en lien avec les actions du Pôle Lecture Public, de l'association du festival « Plein la bobine » ...*

6. Les modalités d'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs et du Pôle Ados, se fera tout au long de l'année. Il sera évalué dans son ensemble à partir des critères suivants :

- ⇒ **LA PERTINANCE** : les objectifs du projet ont-ils été une réponse adaptée au contexte d'intervention, au public ?
- ⇒ **LA COHERENCE** : la stratégie a-t-elle permis d'atteindre les objectifs visés ?
- ⇒ **L'EFFICIENCE** : les moyens mis à disposition sont-ils suffisants ?
- ⇒ **L'EFFECTIVITE** : les actions prévues ont-elles été mises en œuvre ? En quoi les moyens mobilisés ont-ils permis de servir au mieux les objectifs annoncés ?
- ⇒ **L'EFFICACITE** : quels ont été les effets produits sur le public ? Quels changements sont intervenus ?
- ⇒ **LA VIABILITE** : est-ce que les résultats obtenus et les objectifs atteints sont durables ?

Sur la base de ses critères, une diffusion d'enquêtes trimestrielles auprès des parents et de questionnaires de satisfaction, pourront être diffusés après chaque stage, activité ou mini camp...